

Michel PIERRE DIT MERY

57 rue Camille Margaine

51800 SAINTE-MENEHOULD

Mail : michelmery@orange.fr

Objet : Projet de méthanisation à Sainte-Menehould

porté par « Engie Bioz » via la Société « La Coveline »

Monsieur le commissaire enquêteur

du projet de méthanisation

Sainte-Menehould, le 31 août 2026

Monsieur le commissaire enquêteur,

La question essentielle que l'on doit se poser à propos du projet de méthanisation envisagé à Sainte-Menehould est « **est-ce que ce projet constitue un atout pour l'avenir de Sainte-Menehould et sa région ?** Pour différentes raisons, la réponse est non ;

1/ Sainte-Menehould, depuis 50 ans, perd des habitants. En 1968, la commune comptait 4662 habitants. En 2023, elle n'en compte plus que 4146, soit une perte de 11,1%. Il en est de même pour la Communauté de communes de « L'Argonne champenoise » qui regroupe 60 communes et comptait 14848 habitants en 1968 et n'en comptait plus que 11984 en 2017. En lien avec cette érosion démographique, des classes d'école primaire ferment.

La question essentielle qui se pose aux nouveaux élus du territoire est : **comment attirer et fixer de nouvelles activités créatrices d'emplois** et capables de donner envie à des jeunes de vivre et de s'installer durablement à Sainte-Menehould et les communes environnantes.

2/ La qualité de vie, la forêt, la proximité de sites remarquables pour certains liés aux deux dernières guerres permet de penser que le tourisme est une filière à développer sur le territoire en augmentant notamment les capacités d'accueil et d'hébergement et en organisant par exemple des circuits découverte de la région

3/ Quel est l'impact du projet sur l'agriculture du secteur ?

- Il soustrait une partie des terres agricoles à leur vocation première qui est de produire pour nourrir la population
- Il améliore le revenu d'un nombre très limité d'agriculteurs
- Le « digestat » issu du processus de méthanisation destiné à être répandus sur des terres agricoles sera-t-il garanti sans résidus de pesticides ou de PFAS (polluants éternels) et donc susceptible d'affecter les nappes phréatiques ? Personne aujourd'hui n'est en mesure de l'affirmer

- Les responsables du projet ont admis, au cours de sa présentation en réunion publique le 28 juillet à La Grange-aux-Bois, ne pas pouvoir garantir les risques olfactifs en période de méthanisation.

4/ Quel est l'impact du projet sur l'économie et la vie du territoire ?

- Le projet ne crée pas d'emplois. La création de trois ou quatre emplois est seulement envisagée
- Le projet impacte considérablement la situation de la circulation au centre-ville de Sainte-Menehould. 222 camions ou tracteurs avec remorque sont prévus par jour (111 allers et 111 retours) certains mois : avril, mai, septembre et octobre. Les risques d'accidents, l'impact très négatif sur les commerces du centre-ville et sur la qualité de vie ont été largement soulignés par de nombreux participants au cours de la réunion du 28 juillet.

5/ Quelle est la politique de l'Etat en matière de production de gaz ? A partir de 2027, l'installation de chaudières à gaz sera interdite dans les habitations et les bâtiments publics neufs. Quelle est la garantie d'avenir à moyen et long terme de ce projet ?

En résumé : - pas de création d'emplois alors que c'est un besoin crucial du territoire - perturbation considérable de la circulation en centre-ville durant plusieurs mois à Sainte-Menehould - dégradation de la qualité de vie et compromission du potentiel touristique de la commune et du territoire - peu de garanties sur les effets secondaires du projet (effets olfactifs notamment)

Pour toutes les raisons invoquées, **je me prononce résolument contre l'implantation de ce projet.**

Dans l'espoir d'être entendu, je vous adresse, Monsieur le commissaire-enquêteur, mes respectueuses salutations.

Michel PIERRE DIT MERY

